

Sommaire

Page 1

- Édito

Page 2

- 3 questions à Sylvain Rossetto
- Le double projet (suite)

Page 3

- Le point sur la prime d'ancienneté

Page 4

- Au soutien E-cotiz
- To do List

Restez au contact

www.unipaar.fr



@UNIPAAR

UNIPAAR

13, rue Sainte-Ursule
31000 Toulouse
Tel : 07 86 58 66 29
contact@unipaar.fr

Responsable publication : Pierre Venayre
Rédaction et conception : UNIPAAR

Édito

Grandir Ensemble

Lors de l'intersaison 2018, les acteurs du rugby français n'ont pas marqué de pause dans leur engagement en faveur du développement durable de l'écosystème de notre sport :

- Mi-juin, la LNR et TECH XV ont entériné la création de la **Commission d'Aide au Retour à l'Emploi** des Entraîneurs, à l'image de la Commission d'Aide à la Reconversion des Joueurs,
- Fin juin, la LNR a lancé son fonds de dotation « Transformons l'essai » pour soutenir les **projets solidaires de la famille du rugby**,
- Début juillet, la FFR et la LNR ont signé la nouvelle Convention FFR-LNR qui prévoit notamment une Contribution à la Formation et au Secteur Amateur (CFSA) versée par la LNR pour **soutenir les actions de la FFR auprès des clubs amateurs** ; et la création d'un Comité d'Orientation Stratégique du Rugby Français, organe qui permettra de renforcer la synergie entre les institutions,
- Fin juillet, PROVALE a publié une **étude réalisée sur les conditions de pratique** pour les joueuses de première division élite.

Bravo à tous ! La famille du rugby a su être solidaire pour avancer ensemble, pour le collectif et **grâce au collectif**.

L'UNIPAAR a les mêmes ambitions pour les Professionnels Administratifs et Assimilés du Rugby :

- Travailler en faveur de la valorisation des compétences et du **développement de l'emploi**,
- S'appuyer sur la **solidarité du rugby** pour animer le réseau des salariés administratifs et assimilés du rugby,
- **Soutenir les actions** en faveur du développement du rugby,
- Publier une **étude réalisée** sur l'emploi des salariés administratifs et assimilés du rugby français.

Ces actions seront le fruit d'un **travail commun** que nous souhaitons mener avec l'ensemble des acteurs de notre sport.

Nous remercions les nouveaux adhérents de l'UNIPAAR et comptons sur l'engagement de celles et ceux qui n'ont pas encore adhéré pour faire GRANDIR notre UNION !

Pierre Venayre
Président de l'UNIPAAR

Ils nous soutiennent



3 Questions à...

Sylvain Rossetto

Secrétaire Général de l'UNIPAAR

Sylvain, explique nous ton parcours professionnel.

J'ai intégré les équipes de la CFDT en 2011 en parallèle de mon Master 2 du Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges. A la suite de mon apprentissage, j'ai occupé la fonction de Secrétaire Fédéral en charge du sport. Depuis novembre 2015, j'occupe le poste de Coordinateur du Pôle contrats et Relations Sociales à la Ligue Nationale de Rugby.

Peux-tu nous dire quel est le rôle d'un syndicat dans le milieu sportif ?

Un syndicat doit avant tout être au plus près des salariés pour les aider dans leur quotidien.

On a tendance à croire que ce type de regroupement ne trouve uniquement son objet qu'en cas de litige, ce qui est réducteur. Notre rôle est de répondre en amont aux questions et demandes des adhérents justement pour anticiper les problèmes, d'où la nécessité d'adhérer quand tout va bien !

Dans le cas de l'UNIPAAR, il y a également cette volonté de former une communauté pour épauler les salariés tous les jours et éviter toute sensation d'isolement à ceux travaillant dans des petites structures.

Pourquoi s'être affilié à la CFDT ?

Il y a d'abord un socle de valeurs communes : Émancipation, Démocratie, Indépendance, Autonomie et Solidarité.

À mon sens, l'UNIPAAR devait adhérer à un syndicat interprofessionnel : tout d'abord pour trouver une représentativité, la CFDT étant la 1ère organisation dans le sport (en pourcentage), et pour bénéficier d'un support matériel et financier à la création de notre regroupement. C'est un appui important pour lancer notre activité et répondre au mieux à nos adhérents.

Le double projet de l'UNIPAAR

Dans notre numéro de juillet, nous vous précisons que les services de l'UNIPAAR s'inscrivent dans un double projet de défense de l'emploi / des compétences, et de défense du salarié (cf Côté Bureaux #2).

Défense de l'emploi et des compétences

La défense de l'emploi et des compétences passe avant tout par la connaissance de la **réalité du terrain** et des besoins des salariés.

L'une des actions prioritaires de l'UNIPAAR pour la saison 2018/2019 est de réaliser une **photographie des effectifs** administratifs et assimilés du rugby. Nous souhaitons réaliser cette étude en collaboration avec les acteurs du rugby. En complément de cette étude globale, nous adresserons à la rentrée un **questionnaire aux adhérents** afin de récolter des premières informations. Les adhérents répondront de manière anonyme et les réponses seront traitées de manière confidentielle.

Au regard des informations que l'UNIPAAR va récolter par ces études et lors de la tournée, nous pourrons travailler sur un projet pour **mutualiser des moyens** pour contribuer à la valorisation et au développement des compétences des Professionnels Administratifs et Assimilés du Rugby.

Le point sur ...

La prime d'ancienneté

Obligation de versement

La prime d'ancienneté n'est pas prévue par une loi mais par la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS). Depuis le 25 novembre 2006 (date d'extension de la CCNS), **l'employeur a l'obligation de la verser** sous réserve que le (la) salarié(e) remplisse les conditions fixées par l'article 9.2.3 de la CCNS.

Conditions à remplir

Le salarié :

- dépend des groupes 1 à 6 de la CCNS (article 9.3) – cette information doit figurer dans votre contrat ou sur votre bulletin de salaire,
- justifie de 24 mois d'ancienneté chez l'employeur à compter du 25 novembre 2006.

Le montant

- Le montant de la prime est fixé par la CCNS à 1% du **salaire minimum du groupe 3** :
 - o Salaire Minimum Conventionnel (SMC) groupe 3 = SMC majoré de 17,57%
 - o SMC au 1^{er} avril 2018 = 1419,15 €
 - o Salaire Minimum Conventionnel groupe 3 (au 1^{er} avril 2018) = 1668,49 €
 - o 1% = 16,68 €.
- Le montant de la prime pour un salarié à temps plein, **quel que soit le groupe de la CCNS (1 à 6) auquel il est rattaché**, sera de 16,68 €.

Le versement

- La prime d'ancienneté, soumise aux cotisations, doit être **versée mensuellement** et apparaître de manière distincte sur votre bulletin de salaire (ligne spécifique).
- Le montant de la prime **augmente** de 1% tous les 24 mois (dans la limite de 15 %).
- **La prime s'ajoute à votre salaire** et ce même si votre salaire est supérieur au Salaire Minimum Conventionnel fixé par la CCNS (article 9.2.1).

Prime exceptionnelle pour les salariés du groupe 1

Tout salarié du groupe 1 CCNS doit percevoir au bout de 3 ans d'ancienneté, une **prime exceptionnelle** d'un montant égal à 5% du SMC groupe 3.

Ex : un(e) salarié(e) du groupe 1 ayant intégré une entreprise le 1^{er} août 2015 doit percevoir sur le bulletin de salaire du mois d'août 2018 une prime exceptionnelle d'un montant de 83,42 €.

Cette prime exceptionnelle est applicable 1 fois, même si votre salaire est supérieur au salaire minimum. Elle s'ajoute donc au salaire du mois où elle s'applique.

Une question ?

Vous avez une question récurrente sur un point juridique ou un dispositif de votre convention collective ? Faites-le nous savoir pour un futur Point dans la newsletter.

Au Soutien E-Cotiz



En 2014, **Jaufray Dunyach**, ancien rugbyman puis dirigeant d'un club de rugby (jusqu'à sa liquidation en 2011), fonde **E-Cotiz**, une solution de cotisations en ligne à destination des associations et structures sportives.

E-Cotiz permet l'inscription et le paiement en ligne des adhérents pour tous les besoins associatifs : cotisations, stages sportifs, dons, tournois et bien plus encore ! Bien implantée dans le rugby, E-Cotiz compte de nombreux clubs utilisateurs. Grâce à un ensemble de fonctionnalités personnalisables, la solution E-Cotiz est désormais capable de répondre aux problématiques de tous les types d'associations.

Contribuer à la structuration du rugby français est l'une de nos missions au sein de l'UNIPAAR. **E-Cotiz** a pour principale mission de simplifier la gestion des associations et de faciliter ainsi l'accès au sport et au rugby amateur. Ce sont des missions communes. Cette collaboration va ainsi permettre de mutualiser les compétences et de faire avancer le projet commun : structurer le ballon ovale.

Découvrez dès maintenant comment fonctionne la solution [E-Cotiz](#).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de Jaufray Dunyach et d'E-Cotiz, en indiquant que la solution vous a été recommandée par l'UNIPAAR. Une offre vous sera proposée dans le cadre du partenariat.

Contact : par téléphone au 01 84 20 20 16 ou par e-mail à contact@e-cotiz.com

To do list

Planifier la suite de la tournée

Si une partie des salariés du rugby français a été rencontrée, un grand nombre de Professionnels Administratifs et Assimilés ne l'a pas encore été.

La Tournée reprend à compter de début septembre avec, au programme, les salariés des institutions (FFR, LNR, syndicats, Ligues régionales, MOT) et des clubs.

N'hésitez pas à nous contacter pour planifier une rencontre.

Recruter

Dans le cadre de sa structuration et du développement de ses services aux adhérents, l'UNIPAAR recrute un/une chargé(e) de mission Réseau. Plus d'informations à venir.

Préparer les prochaines échéances

Le prochain Comité Directeur se tiendra le 24 septembre 2018 à Paris.

Une Assemblée Générale électorale sera organisée au cours de la saison 2018/2019.

Faire appel à des conseillers externes

Marion Salvaudon, juriste diplômée en droit du sport (Limoges) et droit social (Paris) ayant travaillé 9 ans à la LNR, accompagne l'UNIPAAR, depuis sa création, pour le suivi administratif et l'organisation du syndicat. Marion est chargée par le Comité Directeur de l'organisation et du suivi de la tournée.